



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 963**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier-adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 21 décembre 2022, le règlement suivant :

963 – Règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2023

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

DONNÉ À ROSEMÈRE CE 22 décembre 2022.

Le greffier-adjoint,

Me Alexandre Bélisle-Desjardins